# PNA Outarde canepetière

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION D'ESPECE PROTEGEE DANS LE MILIEU NATUREL 2017-2022

Centre d'Etudes Biologiques de Chizé CEBC CNRS

79360 Villiers En Bois

e-mail: breta@cebc.cnrs.fr

Régie des Pôles Science et Nature de Zoodyssée et du Cébron Virollet

79360 Villiers En Bois e-mail :pierre-jean.albaret@deux-sevres.fr

#### Préambule

Cette demande s'insère dans le cadre de la continuation du Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde canepetière (2011-2015), dont le bilan vient de conclure à l'indispensable poursuite de l'action n°22, consistant à un renforcement des populations sauvages par des individus issus d'élevage.

Cette action avait fait l'objet d'une précédente autorisation (arrêté ministériel du 5 septembre 2011), aujourd'hui caduque, qui nécessite d'être renouvelée.

# 1- Nature des activités du demandeur

#### 1.1 Identification du demandeur

#### Premier co-demandeur:

Personne morale : Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

CNRS

79360 Villiers en Bois

Qualité du signataire de la demande : Directeur de l'équipe AGRIPOP

Exécutant de l'opération :Vincent Bretagnolle

**CEBC CNRS** 

79360 Villiers en Bois Tél: 05 49 09 78 17

e-mail: breta@cebc.cnrs.fr

Le CEBC est impliqué dans des plans nationaux d'action en faveur des oiseaux parmi les plus menacés de France (outarde canepetière). Il participe à la coordination scientifique du programme de sauvegarde de l'outarde canepetière, incluant le renforcement des populations d'outardes canepetières en Poitou-Charentes. Sous la coordination de la LPO, il contribue aux enquêtes régionales et nationales sur cette espèce.

La présente demande d'autorisation d'introduction dans la nature concerne la dernière population migratrice européenne d'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), espèce en déclin au niveau mondial et pour la préservation de laquelle le CNRS de Chizé œuvre depuis de nombreuses années.

#### Aptitude technique du demandeur

En 1996, la LPO a déposé un premier programme LIFE pour la sauvegarde de l'Outarde canepetière, en collaboration avec le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS). Ce programme s'est déroulé entre 1997 et 2001 et a permis de mettre en évidence les causes du déclin des populations d'outardes du Centre Ouest de la France.

En 2004, un deuxième programme LIFE RENF TETRAX n° LIFE04 NAT/FR/000091 "Renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière en France" déposé par la LPO a permis de réintroduire environ 200 jeunes outardes et de protéger *in situ* 163 œufs ou poussins dans les plaines de Poitou-Charentes entre 2005 et 2009. A nouveau, le CEBC CNRS était partenaire scientifique du programme, et a participé à la recherche des nids et au suivi des oiseaux lâchés.

Depuis 2009, le programme de renforcement des populations sauvages perdure grâce à des financements nationaux et locaux (Dreal, Conseil régional, Conseil départemental).

V. Bretagnolle, du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS), Directeur de Recherche, est un expert scientifique et technique reconnu pour cette espèce. Avec C Attié, il a contribué à mettre au point (dès 1997) les techniques d'élevage des poussins, puis les techniques de lâcher en milieu naturel.

Au total, près de 300 jeunes outardes ont déjà été relâchées en utilisant ces techniques.

#### Deuxième co-demandeur :

Personne morale : Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée

Qualité du signataire de la demande : Directrice de la Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement au conseil Départemental des Deux-Sèvres, Véronique Szysz-Chauvin.

Exécutant de l'opération : Pierre-Jean Albaret Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée Virollet 79360 Villiers en Bois

Tél: 05 49 77 33 87

e-mail: pierre-jean.albaret@deux-sevres.fr

#### Aptitude technique du demandeur

Le Département des Deux-Sèvres, a intégré l'élevage conservatoire d'outardes canepetières auparavant géré par la LPO en mai 2015. Pierre-Jean Albaret, Docteur vétérinaire, en a la responsabilité fonctionnelle depuis janvier 2016. Avec son équipe de soigneurs animaliers, en lien étroit avec le CEBC et sous la coordination du comité scientifique du PNA Outarde canepetière, il organise l'entretien et la reproduction de cette espèce dans le but de relâcher des individus en milieu naturel.

Après une année consacrée au renforcement du cheptel reproducteur, il devient envisageable d'avoir suffisamment de poussins à relâcher pour que nous en fassions la demande en 2017 et pour les années à venir. Les techniques d'élevage ont été reprises de l'expérience préalablement acquise pour cette espèce et amendées par l'apport de connaissances acquises sur d'autres espèces et une expertise vétérinaire.

Les noms et compétences des personnes susceptible d'intervenir dans l'opération décrite ci-dessous sont précisés en annexe de ce dossier.

# 2- Motifs d'intérêt général

L'Outarde canepetière, *Tetrax tetrax*, est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne. L'espèce est classée « nearthreatened » sur la liste rouge de l'UICN. Elle se trouve en annexe II de la Convention de Washington relative au commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction. La situation préoccupante de la population du Centre-ouest de la France, dernier bastion de la population migratrice européenne, justifie son classement « en danger d'extinction » sur la liste rouge régionale.

Au niveau national, l'Outarde canepetière a en effet accusé un déclin très prononcé dans les zones agricoles d'Europe de l'Ouest au cours des trente dernières années en raison de l'intensification des pratiques agricoles et de la réduction concomitante des prairies et des jachères.

La population migratrice du Centre Ouest a subi un très net déclin. Le nombre de mâles chanteurs dans les plaines céréalières a chuté de 92% dans le même temps du fait de la raréfaction des prairies, de la diminution des ressources alimentaires en insectes et de la destruction des nids lors des fauches.

Le déficit de productivité des femelles, cause principale identifiée du déclin<sup>1</sup>, est l'expression visible d'un ensemble de facteurs liés à cette intensification de l'agriculture. Les femelles nichant dans des cultures fourragères sont soumises au régime de plus en plus rapide des fauches qui ne leur laisse pas le temps d'incuber leurs œufs et d'élever les poussins. Par ailleurs, l'utilisation des produits phytosanitaires maintient à un niveau très bas les ressources alimentaires disponibles, en particulier les insectes qui représentent la base de l'alimentation des poussins.

En 2005, une étude a évalué les risques d'extinction de la population du Centre Ouest de la France<sup>2</sup>. Ils étaient de 45% sur 30ans. Localement, ils atteignaient 66 à 90% sur certains novaux de population.

Or, ces risques n'ont pas disparu. Selon les résultats des enquêtes régionales et nationales, le Poitou-Charentes accueille depuis 2004 environ 300 mâles chanteurs. Le déclin a, semble-t-il, été enrayé mais aucune remontée des effectifs n'est toutefois constatée, avec un sex-ratio biaisé en faveur des mâles qui reflète une dynamique de population préoccupante.

L'objectif du programme de renforcement, est d'accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales favorables à l'avifaune de plaine (le minimum se situant entre 5 et 10% de surfaces enherbées gérées de façon adéquate) par le lâcher de jeunes outardes, visant ainsi à écarter tout risque d'extinction des populations migratrices françaises.

<sup>2</sup> Inchausti, P. & Bretagnolle, V. (2005) Predicting short-term extinction risk for the declining Little

Bustard (Tetrax tetrax) in intensive agricultural habitats.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport scientifique du premier programme LIFE

Les mesures agro-environnementales recouvrant des surfaces encore trop restreintes, il a été jugé nécessaire de continuer à soutenir les populations sauvages par des lâchers. Cette action figure dans les deux Plan National d'Action en faveur de l'espèce. Elle contribue à la stratégie nationale en faveur de la biodiversité et à la déclinaison des objectifs du Grenelle. Elle s'insère par ailleurs dans le cadre plus large de sauvegarde de l'espèce du plan d'action européen.

# 3 – Evaluation de l'incidence du renforcement de population sur l'état de conservation de l'espèce

Le renforcement des populations d'outardes a permis de lâcher environ deux cents jeunes outardes entre 2005 et 2010, puis encore une soixantaine depuis. Aujourd'hui, il est impératif de reprendre le renforcement, car nous savons que les outardes lâchées participent à enrayer le déclin.

Le contexte difficile de maintien des prairies (augmentation du cours des céréales, disparition des jachères, agro-carburants, délais de paiements et complexité de la PAC) rend indispensable le maintien de cette action a minima jusqu'à réaugmentation des effectifs et stabilisation de la conservation de l'habitat favorable.



Poussin d'outarde

## 4 – Informations sur les outardes lâchées

#### Origine et provenance géographique

Les outardes lâchées sont issues d'œufs produits en captivité ou de nichées abandonnées ou partiellement détruites pendant les travaux agricoles dans le Centre Ouest de la France.

Les outardes reproductrices détenues en captivité et participant à ce programme sont elles-mêmes issues d'œufs prélevés en région Poitou-Charentes ou de la reproduction de ces oiseaux prélevés en nature dans les années passées (antérieures à 2016).

L'autorisation d'ouverture du centre d'élevage de Zoodyssée a été délivrée par la Préfecture des Deux Sèvres le 25 juillet 2016. Cette autorisation permet la détention en vue de reproduction de deux espèces, l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard.

Les oiseaux détenus au centre d'élevage ont fait l'objet de Certificats Intra Communautaires (CIC) délivrés par les services compétents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Nouvelle-Aquitaine).

A cette date 51 outardes reproductrices sont élevées en captivité, toutes originaires des plaines du Centre Ouest (principalement Poitou-Charentes). Tous les œufs y sont transférés pour y être incubés.

#### Nombre

L'objectif du programme LIFE était d'introduire 50 à 100 jeunes outardes par an dans le milieu naturel mais d'une part l'élevage de cette espèce est particulièrement compliqué et d'autre part, la précarité du précédent élevage le rendait vulnérable aux prédateurs. Il n'a donc pour l'instant pas été possible de lâcher plus de 50 jeunes par an (34/an en moyenne) depuis la mise en place du programme.

L'augmentation du nombre de reproducteurs détenus en captivité et les connaissances acquises au cours des dernières années nous permettent d'espérer augmenter le nombre d'oiseaux lâchés et nous rapprocher de l'objectif initial.

Nous demandons l'autorisation de réintroduire entre 50 et 100 jeunes outardes par an pendant cinq ans dans les plaines du Centre Ouest de la France afin de soutenir la dernière population migratrice française.

# 5 – Situation sanitaire de la région d'origine

Les outardes relâchées sont issues d'individus nés en Poitou-Charentes. Elles sont élevées puis relâchées dans leur région d'origine. La situation sanitaire de leur région d'origine, au regard des maladies contagieuses, est donc identique à celle d'introduction des oiseaux lâchés. De plus, les oiseaux de l'élevage bénéficient d'un suivi vétérinaire autant que de besoin et seuls les oiseaux en bonne santé sont relâchés.

# 6 – Conditions générales de l'introduction des outardes dans le milieu naturel

#### Individus lâchés

Les jeunes outardes issues d'élevage sont lâchées lorsqu'elles ont atteint la taille adulte, présentent un développement normal et un état de santé satisfaisant. Tous les individus sont équipés de bagues couleur afin de les individualiser et d'une bague métal CRBPO.

#### **Transport**

Ils sont transportés en voiture dans des boîtes en carton individuelles étudiées pour le transport des animaux (L=46cm, l=23cm, h=30cm, aérées sur 5 faces et garnies de moquette) puis placées par groupe d'une dizaine dans des volières de pré-lâcher pendant 7 à 10 jours afin de se familiariser avec l'environnement.

#### Les volières de pré-lâcher

Ces volières (6m sur 20m) sont identiques aux volières d'élevage. Elles sont constituées d'arceaux métalliques (type Filclair) auxquels est suspendu un filet à maille très fine. Elles sont protégées des prédateurs par une double clôture électrifiée. Une visite quotidienne sera assurée par les équipes du CNRS et de Zoodyssée.

#### Droit de propriété

Les volières de pré-lâcher sont placées sur une parcelle agricole avec l'accord du propriétaire. La parcelle choisie doit présenter de la végétation adéquate et être située à proximité d'un rassemblement pré ou post-nuptial d'outardes sauvages afin de faciliter leur intégration dans un groupe avant d'effectuer la migration vers la péninsule ibérique.

#### Conditions de lâcher

Lorsque les jeunes outardes sont familiarisées avec leur environnement, après environ 7 à 10 jours, le fond de la volière est ouvert en direction des outardes sauvages et les oiseaux sont dirigés vers l'extérieur.



Volière de pré-lâcher

#### Sites de lâchers

Zones favorables définies par la qualité de l'habitat, la présence historique de l'espèce, la présence d'autres individus sauvages au moment du lâcher, éléments scientifiques et empiriques fournis par le CNRS et les membres du réseau outarde Centre Ouest.

Chaque année, quelques sites (4 au maximum selon le nombre d'oiseaux à lâcher) seront choisis en fonction de la politique validée par le comité scientifique dans le cadre du Plan d'Action National.

La liste des communes retenues pour d'éventuels lâchers figure ci-après.

## **Prahecq**

#### Liste des communes retenues pour d'éventuels lâchers

#### **DEUX-SEVRES CHARENTE-MARITIME** 79 Chenay Mougon 17 BEAUVAIS-SUR-MATHA 79 Ensigne Thorigné 17 BRESDON 79 Juille Celles-sur-Belle 17 CRESSE 79 Lezay Saint-Médard CROIX-COMTESSE (LA) Paizay le 79 GOURVILLETTE Chapt **Juscorps** Saint-Martin de 79 Pers 17 LOIRE-SUR-NIE Bernegoue Fors Prisse la 79 17 NERE Charrière Saint-Roman des Sainte 79 17 TONNAY-BOUTONNE Blandine champs 79 Sainte Soline Marigny SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY 79 Thenezay Brulain SAINT-OUEN Villiers en 79 Les Fosses 17 VERGNE plaine **CHARENTE VIENNE** 16 **Brettes Angliers**

16	Chassors	86	Avanton
16	Ligné	86	Bellefonds
16	Mons	86	Charrais
16	Paizay Naudoin Embourie	86	Doux
16	Ranville Breuillaud	86	Maisonneuve
16	Souvigné	86	Massognes
16	Tusson	86	Saint-Sauvant
16	Verdille	86	Vouleme
16	Villefagnan	86	Vigealières (Les)
16	Vouharte		,

#### Dates de lâcher

Les lâchers seront effectués durant les périodes de rassemblements pré ou postnuptiaux, soit entre le 15 mars et le 30 avril et/ou entre le 15 août et le 15 octobre.

# 7 – Evaluation des conséquences de l'introduction des outardes dans le milieu naturel

Les outardes adultes consomment essentiellement des végétaux alors que les poussins sont insectivores. Elles ont donc une influence sur la végétation naturelle et cultivée, et sur les populations d'insectes, principalement les Carabes et les Acridiens. Rappelons, par ailleurs, que l'utilisation massive des herbicides et des insecticides dans les plaines cultivées limite de façon notable les populations d'insectes en général.

Au vu des très faibles effectifs et densités d'Outarde canepetière dans le Centre Ouest de la France, aucune incidence ne peut pour l'instant être détectée sauf très localement en période de rassemblement sur les semis de colza (un seul site impliquant trois parcelles constaté en 2007 sur l'ensemble des sites du centre-ouest). Il n'est pas justifié de prévoir de mesures de réduction ou de compensation.

# 8 – Mesures de suivi de l'opération

Les outardes lâchées sont localisées tous les jours jusqu'à leur départ en migration. Dans la mesure du possible, elles sont identifiées dans les rassemblements post-nuptiaux à l'aide de jumelles et de longues-vues.

Chaque année, les outardes du Centre Ouest de la France sont surveillées attentivement. Plusieurs types de suivi annuel sont mis en place de façon coordonnée :

- un suivi journalier sur les sites de lâcher
- un suivi des rassemblements post-nuptiaux avec au moins deux comptages par site
- un comptage instantané dans le cadre de l'enquête régionale ou nationale

 un suivi hebdomadaire en période de reproduction sur toutes les ZPS du Centre Ouest

Toutes ces données sont centralisées à la LPO et analysées au-Centre d'Etudes Biologiques de Chizé. Il nous est ainsi possible dans le cadre du suivi fin de la population, de retrouver les oiseaux bagués sur leur lieu de reproduction ou de rassemblement.

# 9 – Evaluation du coût et capacité financière du demandeur

Le centre d'élevage, créé grâce aux financements d'un Pôle d'Excellence Rural (Europe-Etat-CD79), est géré par le CD79 et intégré à la direction de l'aménagement rural et de l'environnement.

Le centre d'élevage fonctionne depuis la fin du second programme LIFE sur des budgets de sources diverses. Pour l'année 2016, le budget total était de 148 000€ répartis de la façon suivante :

- 35 000€ DREAL Nouvelle-Aquitaine
- 38 000€ Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- 32 232€ FEDER
- 43 000€ Conseil Départemental 79

Ces financements seront consolidés par une convention de partenariat (associant financeurs et techniciens) fin 2016.

### **ANNEXE**

Noms et compétences des personnes susceptibles d'intervenir dans l'opération :

Vincent Bretagnolle CEBC CNRS 79360 Villiers en Bois Tél: 05 49 09 78 17	Directeur de Recherche Directeur de l'équipe Agripop Scientifique référent sur l'Outarde canepetière depuis 30 ans
Personnel de l'équipe Agripop du CEBC	Alexandre Villers, Romain Bonnet et autres non déterminés à ce jour
Pierre-Jean Albaret Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée Virollet 79360 Villiers en Bois	Docteur vétérinaire en charge du suivi de l'élevage d'Outardes canepetière depuis 2015
Alicia Munoz, Oriane Chevasson, Charline Chebroux Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée Virollet 79360 Villiers en Bois	Soigneurs animaliers spécialisés dans l'outarde canepetière encadrés par Pierre-Jean Albaret